

RÈGLEMENT 2023-07

Règlement modifiant le règlement administratif 2015-08

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été modifiée le 12 avril 2023 et que des références ont été modifiées;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère, Madame Mireille Lemay, lors de la séance du 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Règlement 2023-07 - modifiant le règlement administratif 2015-08* a été déposé lors de la séance du 4 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Règlement 2023-07 modifiant le règlement administratif 2015-08 soit adopté.

QUE le présent règlement sera disponible dans le livre des règlements et sur le site internet de la municipalité.

QUE le règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement. Les modifications adoptées du présent règlement modifient le règlement administratif 2015-08 et ses amendements seulement.

ARTICLE 2

L'article 15.3 du règlement administratif numéro 2015-08 est modifié par le remplacement du numéro d'article 31.65 qui fait référence à la loi sur la qualité de l'environnement par le numéro d'article 31.42.

ARTICLE 3

L'article 16.5 du règlement administratif numéro 2015-08 est modifié par le remplacement du numéro d'article 31.65 qui fait référence à la loi sur la qualité de l'environnement par le numéro d'article 31.42.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse

Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion
Présentation du projet de règlement
Adoption du règlement
Avis public d'entrée en vigueur
Entrée en vigueur

4 décembre 2023
4 décembre 2023
20 décembre 2023
21 décembre 2023
21 décembre 2023